

Compte rendu du groupe de travail du 2 octobre 2009

## Mutations D.R.F.I.P.de Paris

### I – Déclaration liminaire de la délégation FO-DGFIP :

Avant d'aborder les 2 fiches proposées par l'Administration, la délégation F.O.-DGFIP a fait la déclaration suivante :

« Nous ne pouvons commencer ce groupe de travail sans rappeler l'opposition de Force Ouvrière à la politique de suppressions d'emplois décidée par le gouvernement. En 2010, ce sont 33.759 emplois qui seront supprimés dans la Fonction Publique, dont 3.020 aux Finances.

C'est pourquoi :

#### **→ F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois**

Le Syndicat F.O.-DGFIP s'inquiète d'ores et déjà du droit à mutation au vu de ces suppressions drastiques.

Par ailleurs, F.O.-DGFIP renouvelle sa demande pour une convocation rapide d'un CTPC sur les missions.

Ce CTPC permettra d'évoquer devant le Directeur Général toutes les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions.

De plus; F.O.-DGFIP souhaite rappeler

- d'une part le discours du Directeur Général, avant la publication de la loi sur la mobilité le 3 août 2009, indiquant que :

#### **→ Cette loi ne devait pas s'appliquer à la D.G.F.I.P.**

D'autre part, l'engagement de l'Administration concernant les passerelles.

En effet, sans empiéter sur le GT Mutations du 6 octobre prochain, rappelons que les affectations proposées doivent être placées sous le contrôle de la C.A.P. nationale.

Dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui, il est demandé aux organisations syndicales de se prononcer sur les règles d'affectation qui régiront les agents de la filière fiscale et les agents de la filière gestion publique lors de la mise en place de la nouvelle DRFIP de Paris en 2010.

➤ Comment pourrions-nous le faire sans une connaissance précise de l'avenir des services et bien entendu du devenir des agents qui composent les anciennes directions de Paris ! (soit 6500 agents pour les 2 filières).

➤ Comment pourrions-nous le faire alors même que la réunion du 29 septembre dernier, présidée par le Receveur Général assisté des 5 Directeurs des Services Fiscaux concernés, n'a pas répondu à nos interrogations ni apaisé nos inquiétudes tant au niveau de l'avenir des missions des 2 filières que de l'avenir des agents.

Les agents sont inquiets du manque de lisibilité. Ils sont en droit de savoir ce qui va se passer, où ils vont exercer leurs missions dans quelques mois seulement maintenant, dans quelles conditions, dans quel cadre et quel choix il leur sera offert ?

Dans son discours du 27 octobre 2008, Eric WOERTH, Ministre du Budget des Comptes Publics et de la Fonction Publique précisait aux organisations syndicales de la D.G.Fi.P. et des Fédérations des Finances :

***"... je veux que l'on soit pragmatique dans la mise en place des directions locales uniques. Il ne s'agit pas de bouleverser les organisations actuelles, il ne s'agit pas non plus de***

**faire déménager tout le monde, il s'agit au contraire de s'en tenir aux évolutions strictement nécessaires au bon accomplissement des missions dans le cadre d'une direction fusionnée. »**

C'est pourquoi, F.O.-DGFIP demande le temps de recul nécessaire et la communication de toutes les informations utiles avant de parler des règles de gestion au niveau national.

Une fois de plus, ici pour Paris, c'est dans la précipitation que l'Administration organise un GT ce jour pour étudier les principes généraux des 2 filières gestion publique et fiscale.

Dans ces conditions, nous ne disposons pas des éléments suffisants pour la réflexion et l'analyse.

Force est de constater que les organisations syndicales nationales sont écartées de fait de la mise en place de la DRFIP. »

## **II- Compte rendu de la réunion :**

La réunion programmée ce vendredi 2 octobre après-midi et présidée par Philippe RAMBAL a duré 3 heures.

A l'issue des discussions, l'Administration a décidé que des CAP Locales seraient réunies pour les affectations locales pour tous les agents A, B et C de la filière gestion publique sans en préciser in fine les modalités pratiques.

Pour répondre à la demande de FO-DGFIP d'une meilleure communication, un comité de suivi national sera mis en place pour suivre toutes les opérations de mise en place de cette nouvelle direction parisienne.

Les autres sujets concernant les règles spécifiques d'affectation sont renvoyés dans les groupes de travail mutation filière fiscale et filière gestion publique.

Le président s'est voulu rassurant face à nos interrogations « chaque agent pourra retrouver un emploi à sa mesure, il pourra suivre sa mission ».

FO-DGFIP sera attentive au respect de cette engagement et notamment pour les agents qui exercent des missions « partiellement » et qui souhaiteraient suivre leur mission

Pour les agents EDRA un zonage infradépartemental sera mis en place.

Enfin, pour les agents de l'Agence Comptable des Impôts de Paris (ACIP), FO-DGFIP a demandé qu'ils bénéficient du maintien à résidence.

Un nouveau calendrier devrait être communiqué prochainement aux syndicats nationaux par la Direction Générale sur ce vaste chantier.

### **BULLETIN D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**  
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 – e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National – Directeur de la publication : Jean Yves BRUN